

*Les lettres d'actualité – Italie*

*Sostenibile*

*La lettre de l'industrie et du développement durable*

*n°30 – Juin 2020*

## SOMMAIRE

<b>Édito</b> .....	<b>2</b>
<i>Le secrétaire d'Etat chargé des transports, Jean-Baptiste Djebbari, en visite à Rome les 15 et 16 juin.</i> .....	2
<b>Focus COVID-19</b> .....	<b>3</b>
<i>La reprise des transports transfrontaliers est certaine et graduelle</i> .....	3
<b>Transports et Infrastructures</b> .....	<b>4</b>
<i>« Renaissance Italie » : la relance par le soutien aux infrastructures ferroviaires</i> .....	4
<i>Transport aérien : la création d'une newco Alitalia au capital de 3Md€ serait imminente.</i> .....	4
<i>Transports urbains : les trottinettes en free-floating arrivent à Rome, les vélos JUMP (UBER) sont retirés en attendant la reprise par Lime.</i> .....	5
<b>Environnement</b> .....	<b>5</b>
<i>Les mesures environnementales du décret-loi « relance » du 19 mai</i> .....	5
<i>Le confinement a fait baisser la concentration de certains polluants dans l'air</i> .....	5
<b>Industrie</b> .....	<b>6</b>
<i>Le secteur de l'automobile connaît une crise sans précédent</i> .....	6
<i>En avril, la production industrielle a baissé de 42,5% par rapport à 2019</i> .....	6

## ÉDITO

### *Le secrétaire d'Etat chargé des transports, Jean-Baptiste Djebbari, en visite à Rome les 15 et 16 juin.*



Trois mois après le Sommet bilatéral qui a tracé la feuille de route de la relance de la coopération entre la France et l'Italie et suite à des échanges nourris pendant la crise sanitaire, le Secrétaire d'Etat chargé des transports, M. Djebbari, a effectué une visite à Rome les 15 et 16 juin. Ainsi, le premier dialogue stratégique, étape importante actée lors du Sommet, a été tenu entre Jean-Baptiste Djebbari et la ministre Paola De Micheli. Ce déplacement illustre le fort intérêt que la France pour son voisin transalpin et la volonté partagée de consolider l'alliance formée en période de covid.

Trois axes ont fait l'objet d'une vision partagée : coordonner les mesures sanitaires dans les transports transfrontaliers, soutenir le plan de relance européen dont une partie des fonds devra aider les secteurs des transports à surmonter la crise économique et accélérer la décarbonation des transports en promouvant le report modal, les carburants alternatifs et les innovations bénéfiques pour l'environnement. Le communiqué de presse conjoint met en exergue dix points relevant de ces trois axes.

Les deux ministres ont visité la principale gare ferroviaire de Rome, Termini et l'aéroport de Fiumicino. Ils ont emprunté le parcours passagers et expérimenté les installations anti-covid. A la gare, le sas de décontamination a particulièrement retenu l'attention du secrétaire d'Etat. A l'aéroport, ce sont les casques scanners thermiques, innovation largement mises en avant dans les medias lors de leur déploiement qui ont constitué la différence la plus notable avec les installations de détection existantes dans les aéroports français.

Par ailleurs, le secrétaire d'Etat a visité les sites de Thales et d'Airbus Italia où les projets de développement de radars et d'antennes reliés à des satellites lui ont été présentés. Ces produits de la recherche et du développement européens connaissent des applications dans les transports particulièrement dans le déploiement de l'ERTMS ferroviaire et du guidage des avions.

M. Djebbari a également rencontré des entreprises françaises du secteur de la mobilité implantées en Italie : Renault, Alstom, Navya, Cityscot et Navya.

La ministre italienne envisage de se rendre en France prochainement pour continuer ce dialogue bilatéral et notamment coordonner nos positions sur les dossiers européens.

## FOCUS COVID-19

### *La reprise des transports transfrontaliers est certaine et graduelle*

Depuis le 3 juin pour l'Italie et depuis le 15 juin pour la France, les entrées et sorties sur les territoires français et italiens peuvent être effectuées sans justificatif ni quarantaine. Les opérateurs de transports, tous perturbés par la chute du trafic, adaptent leur offre.

Dans le domaine routier, les frontières entre la France et l'Italie ont été strictement contrôlées sans jamais être fermées. Le fret n'a jamais été interrompu. Il a toutefois accusé une forte baisse de près d'un tiers par rapport à l'an passé. S'agissant du transport routier de voyageurs, la société FlixBus seule à assurer une liaison longue distance transfrontalière, a repris son service sur l'ensemble du territoire italien et rouvre la liaison avec la France à partir du 18 juin.

Dans le domaine ferroviaire, les liaisons transfrontalières suspendues ont repris. Alors que l'offre intérieure nationale a été fortement réduite en période de confinement, les TGV reliant les deux pays ont été suspendus. Depuis le 11 mai, la SNCF a relancé ses trains à raison de deux allers-retours par jour entre Paris et Milan, ce qui équivaut à deux-tiers de l'offre avant crise. L'offre montera graduellement pour atteindre un retour à la normale début juillet. La société Thello, filiale de Trenitalia qui assure des liaisons entre la France et l'Italie, a repris ses trains Milan-Nice depuis le 4 mai à raison de 4 trains sur six sans toutefois aller jusqu'à Marseille. En revanche, Thello n'a pas encore repris ses trains de nuit entre Paris et Venise attendant de clarifier les conditions sanitaires. Les TER entre Menton et Vintimille fonctionnent à nouveau depuis le 11 mai.

Dans le domaine aérien, Alitalia a assuré des vols avec l'Union européenne dans cette période de crise. Depuis le 4 mai, Air France a repris des liaisons entre l'Italie et la France, un vol direct est assuré entre Paris et Rome presque chaque jour, et vers Naples depuis le 8 juin. Les récentes annonces italiennes exprimant la volonté de stimuler le tourisme amène la compagnie à renforcer son offre progressivement. Les aéroports d'Alghero, Brindisi, Vérone et Parme ont rouverts, Milan Linate reste fermé. Air France annonce que son calendrier pour les mois estivaux est établi : l'offre a été très réduite en mai et en juin puis augmentera à partir du 1er juillet. Les compagnies low-costs EasyJet, RyanAir, Vueling n'ont pas encore communiqué sur la reprise de leurs vols entre la France et l'Italie.

Concernant le transport maritime, le fret n'a pas été entravé mais a pâti de l'atonie de la demande européenne. Les petits ferries entre la Corse et le Nord de l'Italie (Livourne, Savone et Gênes) ont repris début juin sans beaucoup de passagers. Les croisiéristes (MSC, Costa) n'ont pas encore annoncé de date de reprise, en attente d'une décision du gouvernement.

Dans les avions et dans les trains, les mesures sanitaires imposées aux voyageurs sont : port du masque obligatoire, parcours distincts entrée et sortie, marquage au sol, thermoscanners ou thermomètres-pistolets pour vérifier la température du passager (inférieure à 37,5°C sous peine de se voir refuser l'embarquement), gel hydroalcoolique dans les aéroports aux portes d'embarquement.

*Charlotte BULIARD*

## TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES

### **« Renaissance Italie » : la relance par le soutien aux infrastructures ferroviaires**

Le plan « Rinascita Italia » dont les contours ont été esquissés le 3 juin par le Président du Conseil Giuseppe Conte serait financé par le « Recovery Fund » de l'UE dont l'Italie pourrait être le premier pays bénéficiaire. G. Conte qualifie ce grand plan de « renaissance et de modernisation » pour une Italie "plus verte, plus numérique, plus inclusive" en retenant les projets de lignes à grande vitesse pour relier Rome (Latium) à Pescara (Abruzzes), puis pour longer la côte adriatique jusqu'à Lecce (Pouilles) ainsi que la ligne à grande vitesse Turin – Rome – Naples prolongée jusqu'à Reggio Calabria en Calabre, reliée à terme à Tarente. Aucun montant n'est pour l'instant précisé. Le projet d'un pont routier du détroit de Messine reliant la Calabre à la Sicile devra faire l'objet d'une réflexion plus approfondie, notamment suite aux résultats d'une consultation publique clôturée le 5 juin à propos de la qualité de service de liaison maritime.

Plus tôt en mai, d'autres projets d'infrastructures avaient reçu l'aval des autorités par leur mention dans le décret-loi « Relance », dont le projet de la liaison ferroviaire avec l'aéroport de Bergame – Orio al Serio, à proximité de Milan (dit la « Variante di Riga ») dans la perspective des Jeux Olympiques de 2026 et la ligne entre Parme et La Spezia pour compenser le récent effondrement d'un pont en Toscane et participer au développement du réseau TEN-T sur cet axe.

Le volet « infrastructures » du plan de relance fait en ce moment l'objet de discussion alors que se tiennent les Etats Généraux à Rome du 15 au 20 juin, dont l'objectif principal est de proposer une liste de projets à la Commission pouvant faire l'objet d'un cofinancement dans le cadre du Recovery Fund.

### **Transport aérien : la création d'une nouvelle compagnie Alitalia au capital de 3Md€ serait imminente.**

En grandes difficultés financières depuis 2017, Alitalia a rempli sa mission de compagnie aérienne nationale pendant cette crise sanitaire.

Le décret-loi « Cura Italia » permet la création d'une nouvelle société par décret du ministre de l'économie et des finances (MEF). Cette nouvelle société succèdera à la compagnie Alitalia (Società Aerea Italiana Spa et Alitalia Cityliner S.p.a., toutes les deux placées en administration extraordinaire depuis 2017). Le texte établit un lien direct entre cette nationalisation ou prise de contrôle et la situation exceptionnelle créée par l'épidémie.

Le décret-loi « Relance » prévoit une nouvelle aide totale de 3Md€, qui correspond au capital de la nouvelle société qui sera détenue par l'Etat, dont le principe et les modalités restent encore à être actés (projet d'art 202).

La nouvelle entité pourrait reprendre une partie des activités d'Air Italy (chiffre d'affaire de 267M€ et pertes de 160M€ en 2018 et 1 200 emplois), dont la mise en liquidation avait été annoncée plus tôt en janvier 2020. Le gouvernement chercherait à trouver une solution alternative à la mise en liquidation afin de préserver les 1 200 emplois et de respecter le principe de continuité territoriale assurant les liaisons avec la Sardaigne.

La nationalisation d'Alitalia rendue possible par le décret-loi « Cura Italia » permettrait de sortir d'une impasse puisqu'aucun des projets de reprise n'avait pu aboutir depuis trois ans. La décision finale revient au Président du Conseil, qui doit arbitrer entre les propositions faites par le ministère des infrastructures et des transports et le ministère de l'économie et des finances. L'ensemble de l'opération sera notifié et devra être jugé conforme par la Commission européenne, à l'instar des plans de soutiens français à Air France et allemand à Lufthansa entre autres.

## ***Transports urbains : les trottinettes sans attache arrivent à Rome, les vélos JUMP (UBER) sont retirés en attendant la reprise par Lime.***

La maire de Rome, Virginia Raggi (Mouvement 5 Etoiles), a successivement annoncé l'arrivée de plusieurs opérateurs de trottinettes dans la capitale. Lime, Bird, Dott et Helbiz ont mis à la location chacun de plus de 1000 trottinettes, accessibles dans le centre-historique de la ville, sans attache (free-floating). La semaine du 4 juin, les opérateurs ont ainsi enregistré 20 000 courses.

La loi de finances pour 2020 a modifié le Code de la route pour assimiler les trottinettes électriques aux vélos, lorsque leurs caractéristiques sont conformes au décret sur l'expérimentation des nouveaux moyens de transports du ministère des transports du 4 juin dernier. Les autres dispositifs de micro-mobilité (segway, gyropode et monoroue) restent soumis au régime d'expérimentation défini par le même texte, qui prévoit la faculté pour les communes d'autoriser pour deux ans maximum leur circulation sur les pistes cyclables, les voies piétonnes et les routes où la vitesse est limitée à 30 km/h. Une signalétique spécifique doit dans ce cas être apposée.

Arrivés à Rome en octobre 2019, les vélos électriques rouges en free-floating de la marque JUMP (UBER) se retirent comme dans les autres villes européennes où le service est proposé : la marque a été reprise par l'opérateur Lime. L'opérateur Helbiz continue de proposer des vélos électriques en free-floating.

## **ENVIRONNEMENT**

### ***Les mesures environnementales du décret-loi « relance » du 19 mai***

Du point de vue environnemental, la mesure phare du décret-loi est l'augmentation du montant des incitations publiques aux travaux de rénovation énergétique des immeubles résidentiels. Le dispositif existant prévoyait un crédit d'impôts, qui pouvait s'élever à 65 % du coût des travaux réalisés. Ce taux est augmenté à 110 % et valable pour les travaux effectués entre juillet 2020 et décembre 2021.

Ce dispositif pourra financer les travaux qui permettent de reclasser le bâtiment d'au moins deux classes d'efficacité énergétique (ou jusqu'à la classe la plus élevée). Les travaux concernent essentiellement quatre domaines : l'isolation thermique, les systèmes de climatisation et de chauffage, les bornes de recharge pour véhicules électriques et la production d'énergies renouvelables.

Les crédits d'impôts sont échangeables et peuvent être cédés par les particuliers aux entreprises ayant effectué les travaux et transformés en réduction immédiate du prix final des services et des travaux, ou bien à des institutions financières. La ligne budgétaire prévue pour ces aides est de 14 Md€ sur 18 mois.

### ***Le confinement a fait baisser la concentration de certains polluants dans l'air***

La limitation de la circulation routière a engendré une baisse considérable des émissions des oxydes d'azote (NO et NO<sub>2</sub>), alors que la réduction des particules fines a été plus limitée. Dans la ville de Milan, au mois de mars, soit sur une période de trois semaines de confinement, l'agence environnementale ARPA a enregistré une baisse de 28% des émissions de NOX et de 11% des émissions de PM<sub>10</sub> par rapport aux années précédentes. À Rome, la réduction a été plus importante qu'à Milan : les émissions de NOX atteignant -60% au mois de mars et -70% au mois d'avril, en pleine période de confinement. En revanche, la concentration de PM<sub>10</sub> dans l'air est demeurée identique en mars du fait de vents chargés en particules. À Naples, la troisième grande ville italienne, les émissions de NOX ont baissé de plus de 50% au mois de mars et elles ont diminué ultérieurement au mois d'avril (jusqu'à -80% pour le NO), mais il n'y a pas eu de changements notables dans les émissions de particules fines. Les facteurs explicatifs de ces variations par polluants résident dans leurs origines : les NOX dépendent directement du trafic routier alors que la concentration de particules fines ne dépend pas exclusivement des transports. La consommation de combustibles pour le chauffage des immeubles résidentiels, qui représente dans la plupart des villes du

centre-nord au moins la moitié des émissions de PMx, n'a pas changé par rapport à 2019. En outre, fin mars, l'Italie a été touchée par des vents d'origine asiatique et africaine qui ont emmené dans la Péninsule une grande quantité de particules fines du Caucase et d'Afrique du Nord.

Selon l'agence italienne pour les énergies alternatives ENEA, au premier trimestre 2020, soit incluant trois semaines de confinement, les émissions de CO<sub>2</sub> ont diminué de 10% par rapport à l'année dernière et une diminution de -15% au premier semestre est prévue.

## INDUSTRIE

### *Le secteur de l'automobile connaît une crise sans précédent*

De janvier à avril, les ventes d'automobiles ont baissé de 51% par rapport à 2019, une baisse bien plus importante que celle engendrée par la crise de 2011 (-19% sur la même période en 2011 et -20% en 2012). Les ventes de voitures ont chuté de 85 % en mars, de 98 % en avril et de 49,6% en mai (comparé aux mêmes mois 2019), avec seulement 4 300 nouvelles immatriculations en avril.

La production de véhicules a également été affectée : les fermetures d'usines ont conduit à un arrêt presque total de la production. La réouverture a eu lieu le 27 avril pour les entreprises exportatrices de composants, et le 4 mai pour l'ensemble de la filière.

En plus de la crise de marché, les mesures de prophylaxie ont contraint à réduire le nombre d'ouvriers ou à modifier la rotation des équipes pour assurer la distance de sécurité. Ces mesures augmentent les coûts de production dans des proportions qui sont encore mal connues.

Afin de soutenir la demande, le décret-loi « Relance » a abondé le fonds pour l'achat de véhicules à faibles émissions de CO<sub>2</sub> de 100 M€ supplémentaires en 2020, et de 200 M€ en 2021. Ce fonds, créé par la loi de finances pour 2019, disposait jusque-là de 70 M€ pour 2020. Il permet la délivrance d'une prime forfaitaire jusqu'à 6 000€ pour l'achat d'une voiture neuve aux émissions inférieures à 70 g CO<sub>2</sub>/km et d'un prix inférieur à 50 000€. Le décret-loi a abaissé la limite d'émissions à désormais 60 g CO<sub>2</sub>/km. Les associations sectorielles regrettent la décision de baisser la limite maximale d'émissions, qui exclut de facto un très grand nombre de voitures hybrides, dont les modèles les plus communs.

### *En avril, la production industrielle a baissé de 42,5% par rapport à 2019*

Le dernier rapport mensuel de l'ISTAT montre une baisse de la production industrielle de 19,1% par rapport à mars et de 42,5% par rapport à avril 2019. La comparaison avec le mois d'avril de l'année dernière illustre à quel point le confinement a touché l'industrie et certains secteurs en particulier : la production de l'industrie de la mode a baissé de 80,5%, la fabrication de véhicules de 74%, la production de gomme et de plastique 56,3%, la métallurgie 53,2%, la production de machines et outillage 51%.

Les seuls secteurs qui ont affiché une baisse inférieure à 20% sont la production d'électricité, gaz, eau et air (-13,8%), l'industrie agroalimentaire (-8,1%) et l'industrie pharmaceutique (-6,7%). Au total, au premier quadrimestre 2020, la production industrielle a baissé de 18,7% par rapport à 2019.



Retrouvez nos dernières publications sur le site « [Italie](#) » de la Direction Générale du Trésor

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information économique et financière :  
« **Regards sur l'économie italienne** ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#).

#### Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional (adresser les demandes à [rome@dgtresor.gouv.fr](mailto:rome@dgtresor.gouv.fr)).

#### Clause de non-responsabilité

Le service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SER de Rome - Ambassade de France en Italie - Service économique régional - © DGTRESOR.

Responsable de la publication : Vincent Guïtton

Adresse : Piazza Farnese 48  
00186 Rome  
ITALIE

Rédigé par Charlotte Buliard et Federico Tassan-Viol

Relu par Claire Bergé

**TRÉSOR**  
DIRECTION GÉNÉRALE et Service économique régional